Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-115-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) — M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)

N° 2026-115 : Achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel

La Ville de Longvic procède chaque année pour Noël à l'achat de chèques-cadeaux ou des places d'entrée pour le bowling au bénéfice des enfants du personnel municipal selon leur tranche d'âge.

Les dispositions lors du dernier mandat étaient les suivantes :

- achats de bons-cadeaux / chèques cadeaux pour les enfants de moins de 13 ans : valeur de 30 €,
- achat d'une place de bowling pour les enfants âgés de 13 à 16 ans.

Ces dépenses sont imputées à l'article 6232 du chapitre 011 du budget de la Ville.

Sur proposition de Madame Stéphanie GIANNUZZI, Conseillère Municipale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE de reporter ces dispositions chaque année sur toute la durée de ce mandat,

AUTORISE la Maire à exécuter toute démarche relative à la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS